



PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES (MH)

### RAPPORT DE PRÉSENTATION

#### Château de Lumagne

55 – 57 route de Charly 69 204 SAINT-GENIS-LAVAL

Eléments inscrits au titre des MH par arrêté du 11 octobre 1943 :  
**château en totalité**



#### 1) Localisation

Le château de Lumagne est situé au sud du bourg ancien de Saint-Genis-Laval, dans le tissu pavillonnaire dense à proximité de l'A450. Un premier portail est installé route de Charly. Une allée appelée « Les Tilleuls » conduit à l'entrée actuelle de la demeure.

#### 2) Historique et description

Cette maison des champs, typique des maisons de campagnes de riches bourgeois lyonnais qui apparaissent dès le XVI<sup>e</sup> siècle, a été construite pour Barthélémy Lumagne, banquier d'origine italienne. Lors de sa construction, et jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la maison est entourée de terres agricoles cultivées. Entourée par des terres agricoles lors de sa construction, et jusqu'aux années 1960-1970, la maison est désormais environnée par des habitations de plain-pied.

La propriété est organisée autour d'une cour d'honneur, d'un bâtiment d'habitation principal centré par rapport à l'allée « Les Tilleuls », et de deux pavillons de part et d'autre du logis principal. Ces derniers présentent une toiture en tuile à quatre pans. Le corps principal est constitué d'un rez-de-chaussée, d'un étage et de combles avec fenêtres. Le salon est orné des fresques de l'école de Nicolas Poussin, d'une cheminée armoriée et d'un escalier monumental.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition du PDA s'appuie sur les points suivants :

Le château de Lumagne n'est plus entouré aujourd'hui de son environnement d'origine. Les champs ont été remplacés par un lotissement de pavillons de plain-pied des années 1970. Ainsi, le PDA est réduit à l'allée menant au château avec le portail route de Charly, et aux habitations proches qui sont en co-visibilité avec le monument.

Au-delà de ces éléments, l'environnement ne présente pas de lien historique, urbain ou paysager avec le château et ne sont donc pas intégrés au PDA.

Fait à Lyon, le 17 février 2020.

L'architecte des bâtiments de France,



Christophe MARGUERON



PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES

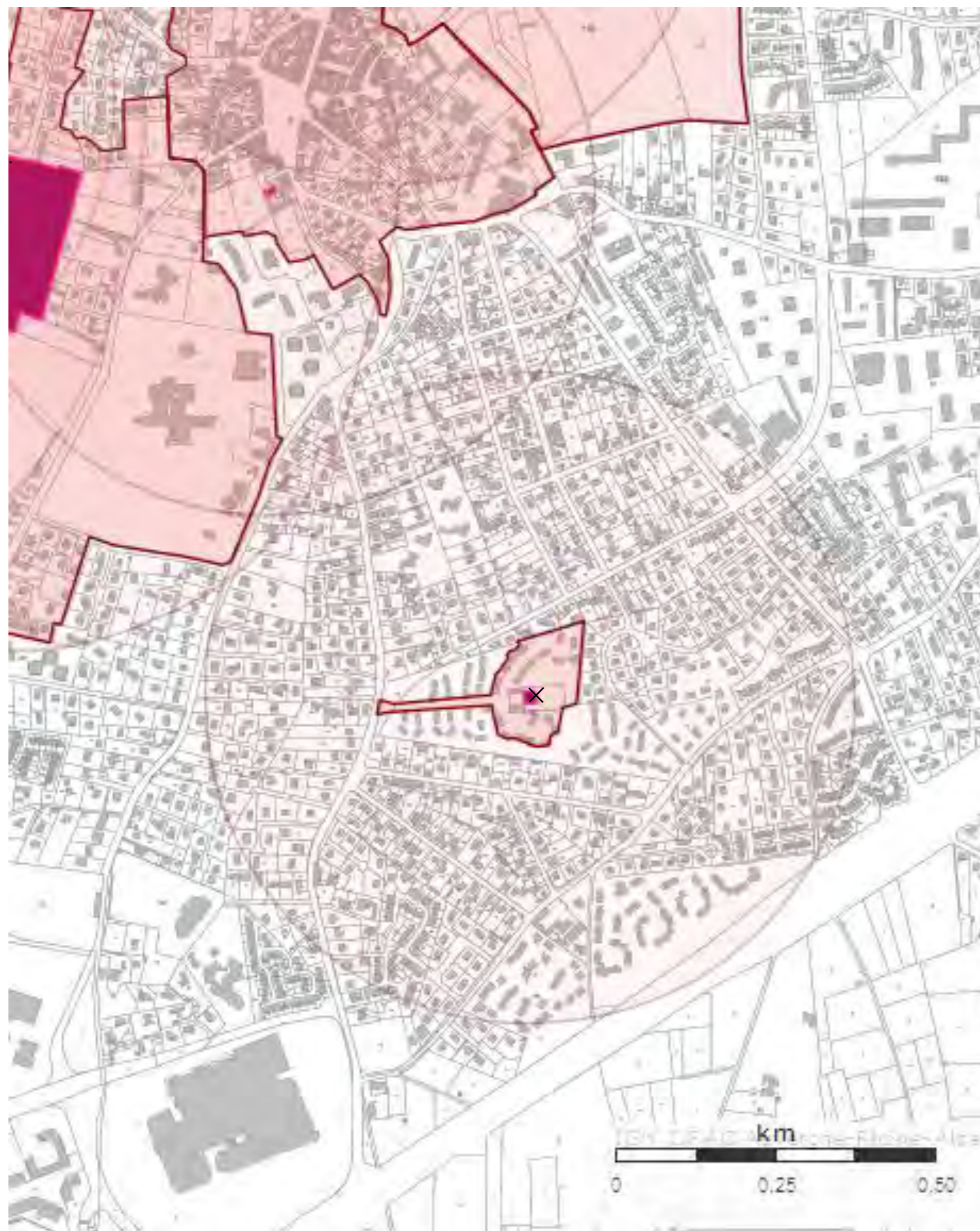
### CHÂTEAU DE LUMAGNE

55 – 57 route de Charly

69 204 SAINT-GENIS-LAVAL

(Monument historique inscrit le 11 octobre 1943)

### PROJET DE TRACÉ DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES



#### LEGENDE

##### Projets de PDA

□ Abords MH

##### Périmètres des 500 mètres

□ Périmètre MH

##### Immeubles classés ou inscrits

■ En instance de classement

■ Partiellement inscrit

■ Inscrit

■ Partiellement inscrit-Classé

■ Partiellement classé

■ Classé

■ Par défaut

× Localisation du monument concerné

Direction régionale des affaires culturelles

unité départementale de l'architecture et du patrimoine

du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01  
☎ : 04 72 26 59 70 ✉ : [udap69@culture.gouv.fr](mailto:udap69@culture.gouv.fr)